

CHARLES KANNENGIESSER

LE RECOURS AU LIVRE DE JÉRÉMIE CHEZ ATHANASE D'ALEXANDRIE

Athanase cite le prophète d'Anatoth dix-neuf fois dans onze écrits dogmatiques et quatorze fois dans ses *Lettres festales*. Au total, trente-trois versets de ce livre biblique sont ainsi éparpillés dans le *corpus* athanasien, quatre n'étant même produits qu'en partie. Mais tout faible qu'il soit, le recours à Jérémie s'inscrit trop bien chez Athanase dans la ligne de son attitude générale envers la Bible pour que l'on ne soit tenté de le mettre en évidence, ne serait-ce que pour mieux souligner l'originalité de cet évêque intimement nourri des Écritures, au sein de la tradition alexandrine si chère au Cardinal Daniélou. Du fait de leur variété même et de l'absence parmi elles de versets spécialement mis en vedette dans le cadre des grandes controverses du temps, ces citations éparses devraient aider à percevoir le recours biblique plus ordinaire, mais aussi plus personnel, tel qu'il fut pratiqué par Athanase d'Alexandrie.

1. *Jér.* 11, 19 a : « *Et moi comme un agneau docile qui est mené à la boucherie...* ».

Dans le traité *Sur l'incarnation du Verbe*, composé en son état final probablement au cours du premier exil d'Athanase, à Trèves, entre 335 et 337¹, on trouve une curieuse collection de *Testimonia*, dont nous avons proposé ailleurs une brève analyse². Nous ne reviendrons sur cet exposé que pour éclairer la mention de *Jér.* 11, 19 a. Elle se lit dans le second groupe de ces *Testimonia*, ceux relatifs à la passion et la mort du Christ en *De incarnatione* 34-35, un premier groupe de six *Testimonia* traitant du fait même de l'Incarnation au § 33 et sept autres citations semblables illustrant au § 38-40 la venue du Messie reconnu par les païens. En *De incarnatione* 34 un long rappel d'*Is.* 53, 3-10 paraît fort remarquable, parce qu'on y reçoit un écho direct du *Testimoniorum liber secundus* de Cyprien de Carthage, seul témoin d'une telle manière de citer ce passage d'Isaïe avant Athanase. A cette citation s'ajoutent d'ailleurs chez l'évêque de Carthage celles de *Jér.* 11, 19 a, et de *Deut.* 28, 66, tout comme c'est le cas dans le *De incarnatione* athanasien. Alors que le groupe de *Testimonia* du § 33 de ce traité se retrouve au complet chez Eusèbe de Césarée, celui où nous sommes renvoyés à Cyprien ne figure que chez ce dernier. Eusèbe cite bien, lui aussi, *Jér.* 11, 19, en compagnie deux fois d'*Is.* 53, 7, une autre fois d'*Is.* 53, 9, mais jamais avec *Deut.* 28, 66, ni avec *Ps.* 21, 17-19, ni surtout avec la citation étendue d'*Is.* 53, 3-10, ni enfin avec *Is.* 11, 10, qui sont autant d'éléments caractéristiques des constellations de

1. C. KANNENGIESSER, *La date de l'Apologie athanasienne « Contre les Païens » et « Sur l'Incarnation du Verbe »* : *Rec SR* 58 (1970) 383-428.

2. *Les citations bibliques du traité athanasien « Sur l'Incar-*

nation du Verbe » et les « Testimonia » : *La Bible et les Pères. Colloque de Strasbourg (1^{er}-3 octobre 1969)*. Paris, 1971, 135-160.

versets bibliques transmises par Cyprien et Athanase. Les écrits d'Origène présentent l'une ou l'autre mention de *Jér.* 11, 19, mais sans que rien n'y annonce *De incarnatione* 35. Novatien, Tertullien, Irénée, qui pourraient être invoqués pour l'un ou l'autre *Testimonium* recueillis par Athanase dans cette partie de son traité dirigée contre les Juifs incrédules, semblent ignorer *Jér.* 11, 19. Seul parmi les plus anciens auteurs chrétiens Justin le cite en compagnie d'*Is.* 53, 7 et 7, 14. Bref, *Jér.* 11, 19 a constitué dans la première œuvre littéraire d'Athanase un chaînon précieux qui rattache cet évêque alexandrin par suite d'une initiative assez singulière à l'antique tradition des *Testimonia*. Le recours à Jérémie contribue même à situer Athanase d'une façon plus précise par rapport à cette tradition, puisqu'il invite à voir dans le rappel athanasien des *Testimonia* comme un résumé et une synthèse, fait unique au IV^e siècle, des plus anciennes collections de cette sorte de citations bibliques transmises en Orient et en Occident. Cette manière d'invoquer « l'agneau mené à la boucherie » n'est pas celle de la tradition alexandrine, encore que cette dernière connaisse évidemment *Jér.* 11, 19 a. Elle relève d'un genre littéraire beaucoup mieux attesté par l'évêque carthaginois plus d'un siècle avant Athanase. On pourrait peut-être y relever un nouvel indice en faveur de la composition finale du *De incarnatione* athanasien en Occident. On trouve d'ailleurs une citation très voisine, prise en *Jér.* 11, 20, dans la deuxième *Lettre festale* d'Athanase, qui date de 330³. Après ces deux mentions, le passage visé chez le prophète n'affleurerait plus jamais dans aucun écrit athanasien.

2. *Jér.* 2, 13 et 17, 13 : *L'image de la Source.*

On voudrait d'abord se faire une idée de ce que représente le recours à Jérémie dans l'ensemble des trois *Traité contre les Ariens*, une œuvre amorcée par Athanase sans doute peu de temps après son retour de Trèves et probablement développée ou achevée durant son second exil⁴. Le premier de ces traités comporte, après l'introduction générale (§ 1-10), un chapitre consacré à la réfutation des thèses ariennes qui portent atteinte selon Athanase à l'éternité du Fils de Dieu (§ 11-22). Dans la première section de ce chapitre l'éternité du Fils est mise en contraste avec l'origine temporelle des créatures, et cela en trois temps. Au § 11, la thèse arienne, résumée par le slogan commode $\eta\nu\ \pi\omicron\tau\epsilon\ \delta\tau\epsilon\ \omicron\upsilon\kappa\ \eta\nu$, est déclarée contradictoire en soi. Au § 12 est fournie la preuve scripturaire de l'éternité en question du Fils. Au § 13 se lit celle du caractère fini et temporel des créatures. On trouve un modeste renvoi à *Jér.* 1, 5, parmi les huit citations qui forment la séquence biblique de ce § 13 et qui bouclent la première grande démonstration scripturaire des *Contra Arianos*. Nous y reviendrons après avoir parcouru ces traités. Il faut se reporter vers la fin du chapitre initial du premier *Traité contre les Ariens* pour noter un autre recours, plus intéressant, à Jérémie, le seul qui se produise encore dans ce traité et dont nous détaillerons la portée dans un instant. Dans le *Traité* suivant surviendront deux autres citations jéréminiennes d'importance inégale. Enfin, une simple observation de critique littéraire glisse dans la trame du troisième et dernier des traités *Contra Arianos* un autre verset du prophète. Mais revenons au premier de ces traités.

Le chapitre initial se laisse diviser en quatre sections. Après celle des § 11 à 13 que nous venons d'analyser, une seconde section explique l'éternité du Fils à partir de sa génération divine (§ 14-16). Une troisième fonde cette éternité sur le caractère immuable de la Triade divine (§ 17 et 18); une quatrième l'exige spécialement au nom de l'égalité entre le Père

3. On peut faire d'autres rapprochements de ce genre entre les premières *Lettres festales* et *De incarnatione* pour préciser la date de ce traité : *Le témoignage des « Lettres Festales » de saint Athanase sur la date de l'Apolo-
logie « Contre les Païens — Sur l'Incarnation du Verbe » :*

Rec SR 52 (1964) 91-100.

4. Sur ce point de chronologie nous nous rangeons provisoirement à l'avis de F. Loofs et de A. Stülcken; cf. J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, III, 55.